

Le Crédit harmonie

L'idée innovante

En s'appuyant sur les compétences dévolues au CCAS de la Ville de Beauvais, il s'agit de venir en aide aux personnes habituellement exclues des cadres réglementaires de l'aide sociale. A côté des aides légales et obligatoires, il y a « les aides facultatives ». C'est dans cet espace d'innovation que prend place le « **Crédit Harmonie** », au sein du plan global d'Harmonie Sociale qui permet, au quotidien, de recréer les liens sociaux.

L'objectif recherché

L'originalité de la démarche, son innovation sociale, est d'aider ces nouvelles catégories de familles, les « travailleurs pauvres », avec des dispositifs adaptés à leurs besoins et à leur spécificité.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

La démarche appliquée est la suivante :

Implication des partenaires sociaux (associatifs, institutionnels) pour la transmission des demandes.

Etude des demandes au cas par cas en commission permanente.

Attribution du crédit.

Le contenu de la réalisation

Caractéristiques du « CREDIT HARMONIE » :

- Montant : de 100 à 1 000 euros ;
- Sans intérêts ;
- Remboursement : de 1 à 18 mois ;
- Condition pour pouvoir en bénéficier : avoir des revenus d'activités inférieurs au niveau de vie médian fixé à 1 313,83 € mensuels.

Les moyens humains et financiers

Moyens humains : mobilisation des assistantes sociales, des membres de la commission permanente et des partenaires sociaux.

Moyens financiers : Budget prévisionnel de 30 000 € pour la première année d'expérimentation.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

De nombreuses familles ou personnes seules ont d'ores et déjà bénéficié du « Crédit Harmonie », ce qui leur a apporté un soutien financier qui, sans ce dispositif, ne pouvait leur être accordé.

Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 4 juin 2007, **21 « crédits harmonie » ont été accordés, représentant une somme totale de 13 211 €.**